Docusign Envelope ID: 2B388DFC-72AF-4ACC-A7AC-55F3EE616C8B

HYPER-DESTRELLAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.250.000 €
Siège social : Centre commercial Destreland - 97122 Baie-Mahault
SIREN : 399 515 113 - RCS : Pointe-à-Pitre
(La « **Société** »)

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT ET DECISION DES ASSOCIES EN DATE DU 23 AVRIL 2025

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

Les Associés constatent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les sommes suivantes :

Situation au 31 décembre 2024		**AFFECTATIONS**	
Résultat de l'exercice	3 483 268 €	Report à nouveau	2 457 658 €
Report à nouveau antérieur	1 473 360 €	Distribution de dividendes	2 499 000 €
Autres réserves	0 €	Autres Réserves	0 €
Total	4 956 628 €	Total	4 956 628 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

Extrait certifié conforme à l'original.

Le Directeur Général,

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HYPER DESTRELLAN SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 Cente Commercial Destreland 97122 BAIE MAHAULT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 9 5 1 5 1 1 3 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	759 116	AK	570 626	188 491
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 747 354	AS	4 046 651	1 700 703
		Autres immobilisations corporelles	AT	16 122 219	AU	10 078 468	6 043 751
		Immobilisations en cours	AV	18 698	AW		18 698
		Avances et acomptes	AX	32 330	AY		32 330
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 639 148	BI		1 639 148
		TOTAL (II)	BJ	24 318 866	BK	14 695 744	9 623 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	12 536 642	BU	961 292	11 575 350
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	0	BW		0
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 599 588	BY	142 862	2 456 726
		Autres créances (3)	BZ	4 530 146	CA	160 839	4 369 307
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	5 451 078	CG		5 451 078
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	92 215	CI		92 215
		TOTAL (III)	CJ	25 209 669	CK	1 264 993	23 944 676
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	49 528 534		1A 15 960 737	33 567 797

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 250 000)	DA	2 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	228 674
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	36 735
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 473 360
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 483 268
	Subventions d'investissement	DJ	350 537
	Provisions réglementées *	DK	152 830
	TOTAL (I)	DL	7 975 404
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	69 037
	Provisions pour charges	DQ	772 487
	TOTAL (III)	DR	841 524
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	153
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 761 060
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 137 999
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	851 657
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	0
	TOTAL (IV)	EC	24 750 869
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33 567 797

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 750 869
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	158 632 437		FC	158 632 437
	Production vendue biens *	FD / FE / FF			FF	
	Production vendue services *	FG / FH / FI	8 170 351	0	FI	8 170 351
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	166 802 789	0	FL	166 802 789
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	93 233
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 545 244
	Autres produits (1) (11)				FQ	57 392
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	169 498 658
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	125 767 022
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-1 664 275
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	0
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	22 601 265
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 671 048
	Salaires et traitements*				FY	8 588 732
	Charges sociales (10)				FZ	3 288 133
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)				GA	1 868 029
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 264 993
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	841 524
	Autres charges (12)				GE	176 248
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	164 402 718
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	5 095 940
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	97 656
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	97 656
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	49 468
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	49 468
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	48 188
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	5 144 128

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2025**

Désignation de l'entreprise HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	29 545
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	33 382
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	68 427
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	47 893
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 948
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 232
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	101 072
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-32 645
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	614 080
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	1 014 134
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	169 664 741
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	166 181 473
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 483 268

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	62 836
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	3 323
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	315 376
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	681 758
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Dotations et Reprises Amortissements Dérogatoires	10 232	33 382
VNC des immobilisations mises au rebut	42 948	
Cessions immobilisations		5 500
Quote part de subvention virée au compte de résultat		29 545
Régularisation des subventions CSE 2020-2023	42 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

HYPER DESTRELLAN SAS

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Divers régularisations comptes	5 893	

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	717 873	KE	48 751	KF	0
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	5 774 422	KT	353 713	KU	0
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	14 721 007	KW	661 899	KX	0
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	139 665	KZ	27 294	LA	0
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	725 445	LC	88 212	LD	0
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	49 018	LI	18 698	LJ	0
	Avances et acomptes			LK	7 894	LL	29 410	LM	0
	TOTAL III			LN	21 417 451	LO	1 179 227	LP	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 549 424	1U	89 723	1V	0
	TOTAL IV			LQ	1 549 424	LR	89 723	LS	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	23 684 749	ØH	1 317 702	ØJ	0

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	7 508	LW	759 116	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	380 781	MK	5 747 354	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	176 143	MN	15 206 763	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	19 339	MQ	147 620	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	45 821	MT	767 836	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	49 018	NA	18 698	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	4 974	NE	32 330	NF	
	TOTAL III		IY		NG	676 077	NH	21 920 601	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 639 148	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 639 148	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	683 585	ØL	24 318 866	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	515 263	PF	62 871	PG	7 508	PH	570 626
TOTAL I		RK	515 263	RM	62 871	RN	7 508	RO	570 626
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 792 374	QA	596 462	QB	342 185	QC	4 046 651
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	8 417 756	QE	1 111 598	QF	174 870	QG	9 354 485
	Matériel de transport	QH	120 394	QI	20 823	QJ	19 339	QK	121 877
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	568 574	QM	76 275	QN	42 743	QO	602 106
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	12 899 098	QV	1 805 158	QW	579 137	QX	14 125 119
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	13 414 361	ØP	1 868 029	ØQ	586 645	ØR	14 695 744

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5	662	T6		T7		T8	12 265	T9	-11 603
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3	9 570	U4		U5		U6	21 117	U7	-11 547
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4	10 232	X5		X6		X7	33 382	X8	-23 150
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR	10 232	NS		NT		NU	33 382	NV	-23 150
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	10 232	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY	33 382	**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ	-23 150				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise HYPER DESTRELLAN SAS

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	175 980	TM	10 232	TN	33 382	TO	152 830
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	175 980	TS	10 232	TT	33 382	TU	152 830
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	69 037	4C		4D	69 037
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	619 235	5W	772 487	5X	619 235	5Y	772 487
	TOTAL II	5Z	619 235	TV	841 524	TW	619 235	TX	841 524
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	885 540	6P	961 292	6R	885 540	6S	961 292
	Sur comptes clients	6T	115 432	6U	142 862	6V	115 432	6W	142 862
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	243 278	6Y	160 839	6Z	243 278	7A	160 839
	TOTAL III	7B	1 244 250	TY	1 264 993	TZ	1 244 250	UA	1 264 993
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 039 465	UB	2 116 750	UC	1 896 867	UD	2 259 348
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	2 106 517	UF	1 863 485		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	10 232	UK	33 382		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

HYPER DESTRELLAN SAS

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
IJSS & Frs Deb	15 861			15 861

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HYPER DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 639 148	UV	0	UW	1 639 148
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	97 906		97 906		
	Autres créances clients	UX	2 501 682		2 501 682		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	77 364		77 364		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	282 852		282 852		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	1 018		1 018		
	Groupe et associés (2)	VC	1 075 299		1 075 299		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 093 613		3 093 613		
Charges constatées d'avance		VS	92 215		92 215		
TOTAUX		VT	8 861 097	VU	7 221 949	VV	1 639 148
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	153	153		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 761 060	19 761 060		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 112 409	2 112 409		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 301 186	1 301 186		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	352 425	352 425		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	371 979	371 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	0	0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	851 657	851 657		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	0	0		
TOTAUX		VY	24 750 869	VZ 24 750 869		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

KPMG SA
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

Hyper Destrellan SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Hyper Destrellan SAS
Centre Commercial de Destreland 97122 Baie-Mahault

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

Hyper Destrellan SAS

Centre Commercial de Destreland 97122 Baie-Mahault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À la collectivité des associés de la société Hyper Destrellan SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hyper Destrellan SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires, la valorisation des créances, ainsi que la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Lamentin, le 4 avril 2025

KPMG SA



Sandra Ichoua

Associée